



Christophe BASSE
Mandataire Judiciaire

171, avenue Charles de Gaulle
CS 20019 / 92521 Neuilly sur seine CEDEX
www.lesmandataires.com
Standard : 01 47 25 71 04

SELARL HERBAUT-PÉCOU

Agence Vannes

- **Adresse des locaux loués** : Zone Industrielle du Prat, à l'angle de la Rue Kergolven et de la Rue du Général Baron Fabre, VANNES (56).
- **Destination du bail** : Négoce de revêtements de sols et muraux.
- **Description des locaux** : Un local. Surface de 480 m² environ.
- **Durée** : 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2001, renouvelé tacitement
- **Montant du loyer** : 21 936,71 € HT par an.
- **Montant du dépôt de garantie** : 3 655,12 €.
- **Clause de solidarité cessionnaire/cédant**: non
- **Clause d'agrément du bailleur** : Oui (Article XII). Cession soumise au consentement exprès et écrit du bailleur, avec une exception pour les filiales du groupe HEADLAM.



NB : si la clause de solidarité cédant/cessionnaire n'apparaît pas opposable à la liquidation judiciaire, **la clause de solidarité cessionnaire/cédant est opposable au cessionnaire**. Par conséquent, le candidat devra prendre à sa charge **la totalité des impayés locatifs existant au jour de l'ordonnance autorisant la cession (créances antérieures et postérieures au jugement d'ouverture de la procédure collective)**.

Plus généralement les candidats acquéreurs sont invités à prendre connaissance de l'ensemble des clauses du contrat de bail commercial et de ses éventuels avenants joints en annexe du cahier des charges.

Il est par ailleurs rappelé conformément au cahier des charges que l'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

Les montants de loyer et de dépôt de garantie sont indiqués sous toute réserve d'indexation intervenue postérieurement à la signature du bail.